

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 8 MARS 2023

Date de la convocation
2.03.2023

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 25
Votants 28

L'an deux mille vingt trois
le huit mars,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,
Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme BAUDU-HASCOET,
Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER,
M. VION, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. VIVIER, Mme FERRE, Mme LIEBOT, M. VILLAIN.

Pouvoir de M. Jacques VIVIER à M. Brice OLIVIER

Pouvoir de Mme Marie FERRE à Mme Pascale PELLETIER

Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Mme Sandra PROD'HOMME

OBJET DE LA DELIBERATION :

Convention de mise à disposition de locaux avec l'association « Mini Auto Club Loudunais »

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Depuis quelques années, le Mini Auto Club Loudunais (MACL) n'utilise plus le gymnase Jean Tursini où elle disposait d'un local de stockage.

Face à la demande de certaines associations utilisant de façon très régulière le Gymnase Tursini et voulant disposer de davantage d'espaces de rangement, il est proposé de déménager l'espace de stockage du Mini Auto Club Loudunais au gymnase du Petit-Colas.

Ce gymnase, plus disponible, pourrait être utilisé à court/moyen terme par l'association MACL pour un créneau d'utilisation régulier ou pour des manifestations ponctuelles.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : **17 MARS 2023**

Publié le : **17 MARS 2023**

Notifié le :

Vu l'avis favorable de la Commission « Sports » en date du 16 février 2023,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ émet un avis sur cette proposition,

⇒ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir et tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

